

A la communauté scientifique de Sciences Po

Le « Conseil externe de la direction scientifique » (*Scientific Advisory Board - SAB*) s'est réuni le mardi 2 février 2010 afin d'examiner et évaluer les 19 projets qui lui ont été adressés en réponse à l'appel à propositions lancé en novembre 2009. Vous trouverez dans le document ci-joint le résultat de leurs délibérations. Chaque porteur de projet recevra dans quelques jours une lettre précisant la réponse apportée par le conseil, l'avis des rapporteurs ainsi que le détail du financement octroyé (pour ceux dont les projets ont été retenus).

Pour mémoire nous vous rappelons que ce conseil, destiné à aider la direction scientifique dans l'allocation des fonds prévus pour le développement des priorités de recherche de Sciences Po, est composé de la façon suivante :

- Stéphane Audoin-Rouzeau, Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS) ;
- Gilles Duranton, University of Toronto ;
- François Héran, Institut national d'études démographiques (INED) ;
- Bruno Karsenti, EHESS ;
- David Kennedy, Brown University ;
- Michèle Lamont¹, Harvard University ;
- David Laitin¹, Stanford University ;
- Donald MacKenzie, University of Edinburgh.

Ce conseil, dont tous les membres sont extérieurs à l'établissement, est présidé par le Directeur scientifique de Sciences Po. Les représentants de la direction générale de l'établissement (le Directeur scientifique, le Directeur des études et de la scolarité, le Directeur de l'école doctorale, le Directeur des affaires internationales et des échanges² ainsi que la Directrice de la stratégie et du développement) et la Directrice scientifique adjointe sont associés à ses délibérations sans prendre part aux évaluations et aux votes.

Les 19 projets adressés à la Direction scientifique représentaient une demande financière globale de 1,22 millions d'€

Avant la réunion, chaque projet avait été expertisé par au moins deux membres du conseil qui ont rapporté oralement devant cette instance le 2 février. Sur la base de ces rapports et à l'issue d'un débat collectif, chaque membre du conseil a porté une appréciation sur le projet en lui attribuant une lettre (A, B ou C). Ces évaluations ont ensuite été agrégées pour constituer une « note » globale. C'est cette « note » globale qui a permis de classer les dossiers. Les évaluations du conseil ont été exclusivement fondées sur des critères scientifiques, les considérations budgétaires n'ont pas été prises en compte.

Dans tous les cas, le classement établi par les membres du conseil a été strictement respecté même si les budgets ont été réajustés et rééquilibrés en fonction de certains critères. Comme l'an passé, toutes les demandes de ressources documentaires ont été réorientées vers la bibliothèque de

¹ Michel Lamont et David Laitin qui n'ont pu être présent à Paris le 2 février, ont néanmoins participé à la réunion grâce à une liaison par visioconférence. .

² Le Directeur de l'école doctorale et le Directeur des affaires internationales et des échanges, retenus par d'autres obligations, n'ont pu assister à la réunion du 2 février.

Sciences Po ; en outre, les demandes de personnel (post-doctorants, d'assistants de recherche, etc.) ont été considérées au regard de la justification scientifique qui a été présentée ; enfin, les écarts entre les coûts pour des demandes de prestations de même type ont été lissés.

Afin de conserver à la procédure sa légèreté et sa rapidité, chaque responsable de projet financé recevra d'ici le début du mois de mars 2010 la somme qui lui a été attribuée³. L'ensemble des porteurs de projets et les responsables des centres concernés seront ensuite conviés à une réunion d'information qui précisera les modalités de versement et les conditions d'utilisation des fonds octroyés. Enfin, la Direction scientifique contactera chaque porteur de projet afin d'établir un calendrier de mise à disposition des fonds adapté à la fois au rythme d'exécution du projet et aux exigences budgétaires de l'établissement.

Les porteurs de projets devront remettre un rapport d'activité au plus tard en décembre 2011. Les projets ne pourront être prolongés au delà de deux ans que si leur rapport intermédiaire a été bien évalué. Ils seront incités - dans la mesure du possible - à trouver des sources de financement complémentaires (selon le principe du *seed money*).

Fait à Paris, le 21 février 2010

Bruno Latour,
Directeur scientifique

³ Chaque projet étant doté d'une unité de gestion budgétaire propre.